

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

Agence de la biomédecine

Décision n° 2017-07 du 1^{er} avril 2017 de la directrice générale de l'Agence de la biomédecine portant délégation de signature

NOR : AFSB1730159S

La directrice générale de l'Agence de la biomédecine,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1418-1 et suivants et R. 1418-1 et suivants ;

Vu le décret du 22 décembre 2014 portant nomination de la directrice générale de l'Agence de la biomédecine à compter du 5 janvier 2015,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Philippe FOURCHTEIN, responsable de la mission d'inspection, pour signer les courriers de transmission des rapports d'inspection ainsi que, dans la limite de ses attributions, tout acte et courrier relatifs à la gestion courante, à l'exception de toute décision engageant l'agence sur les aspects financiers.

Article 2

Le directeur général adjoint chargé des ressources de l'Agence de la biomédecine est chargé de l'exécution de la présente décision, qui prend effet le 1^{er} avril 2017 et qui sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 1^{er} avril 2017.

La directrice générale,
A. COURRÈGES